



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 121 et 132 de l'ordre du jour

Plan des conférences

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies**

Lettre datée du 9 avril 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 7 avril 2009, adressée au Président du Comité des conférences, qui contient les observations de la République des Philippines concernant votre rapport intitulé « Mesures prises pour réduire les retards observés dans la présentation de la documentation devant être examinée par la Cinquième Commission » (A/63/735) (voir annexe).

Je voudrais demander que le texte de la présente lettre et de son annexe soit distribué en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 121 et 132 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Hilario G. Davide, Jr.



**Annexe à la lettre datée du 9 avril 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère au rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour réduire les retards observés dans la présentation de la documentation devant être examinée par la Cinquième Commission (A/63/735), qui doit être examinée par le Comité des conférences à sa session d'organisation le 7 avril 2009. Le rapport porte sur les travaux de l'Équipe spéciale interdépartementale sur la documentation conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 63/248.

Les Philippines sont conscientes des travaux réalisés jusqu'à présent par l'Équipe spéciale afin de traiter d'une manière positive le problème de la présentation des documents à la Cinquième Commission. Les Philippines appuient pleinement l'institutionnalisation de l'Équipe spéciale en tant que mécanisme permanent chargé de traiter la documentation de la Cinquième Commission lors de ses prochaines sessions. Nous espérons que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui assure la présidence de l'Équipe spéciale, continuera à orienter les autres entités du Secrétariat dans la bonne direction et de faire rapport sur l'état de la documentation chaque fois que le demande le Comité des conférences.

Les Philippines considèrent que l'Équipe spéciale est l'un des éléments d'une approche multisectorielle afin de trouver une solution aux difficultés persistantes concernant la présentation tardive des documents à la Cinquième Commission.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Hilario G. Davide, Jr.